

n°52
Trimestriel
Janvier 2023
N° agrément :
P911315

L'essentiel

Mutualité Socialiste du Luxembourg



PB-PP | B-04596
BELGIE(N) - BELGIQUE



**Plus de 50
remboursements,
avantages et services**

Page 8

SANTÉ 3 - 4 - 5

Un enfant, si je peux

PROTÉGER 6 - 7

Arnaques en ligne, ne tombez pas dans le panneau

Rencontre avec Anddy Tuaux, agent de prévention et promotion santé

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE 8 - 9

Plus de 50 remboursements, services et avantages

CONSEILLER 10 - 11

L'accès à la santé en mode proximité !

Conséquences du non-paiement des cotisations de l'assurance complémentaire

Antibiotic Guardians : rejoignez la communauté

INFORMER 12 - 13

Vacances Jeunes

Escapades

Initiation smartphones

Drive mut

Conduite défensive préventive

Après-midi cinéma

Ateliers mémoire

Journée HandiSport

Repas dans le noir

ÇA S'EST PASSÉ 14

Solid'Arlon

Conférence protection judiciaire de la personne en situation de handicap

Théâtre inclusif

ACCOMPAGNER 15

Des assurances accessibles !

P@use syndicale

Rédaction : Alicia Angé, Cécile Artus, Fabrice Clément, Candy Minnen, Savina Marée, Aurélie Sondag et Nicolas Vangampelaere.**Éditeur responsable :** Dr Jacques Devillers - Place de la Mutualité, 1 à 6870 Saint-Hubert

Ce document n'a qu'une valeur informative. L'éditeur ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs.

Editorial

UNE BONNE ANNÉE ?

Quelles que soient les conditions dans lesquelles nous nous trouvons, la première priorité pour moi est bien sûr de vous adresser, en ce début 2023, les meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et de santé de la part de toute l'équipe de la Mutualité Socialiste du Luxembourg !

Comme chaque année, nous ferons le maximum pour tenter de régler vos problèmes dans notre domaine d'activités et vous offrir un service le plus proche et le plus personnalisé possible. C'est notre stratégie, c'est notre mission sociale.

Dans cette volonté assumée et exercée, notamment au travers du maintien de 25 points de contact répartis dans la province, votre mutualité n'échappe cependant pas aux difficultés budgétaires, tant sur le plan des surcoûts énergétiques que de la répercussion de la succession des indexations salariales dans notre secteur non marchand. Ceci nous amène notamment à devoir augmenter notre cotisation complémentaire à 12 € dès cette année.

Nous restons cependant dans la volonté ferme et assumée de maintenir notamment tout notre important dispositif associatif qui procure chaque jour de nombreux services essentiels à nos affiliés : promotion de la santé, inclusion des personnes en situation de handicap, soins palliatifs, centre de planning familial, services à domicile, titres-services, magasins d'optique, prévention du suicide, prestataires de soins et de bien-être.

Ceci distingue la Mutualité Socialiste, votre mutualité, de certaines autres qui ne souhaitent pas développer tous ces services accessibles au bénéfice des affiliés, c'est évidemment alors plus simple à gérer. La Mutualité Socialiste du Luxembourg, c'est plus que des avantages !

Soyez-en certains, les difficultés liées à la situation économique qui touchent chaque ménage en Belgique, situation qu'on nous promet pour plusieurs années, ne nous empêcheront jamais de rester à vos côtés pour rendre nos services totalement accessibles grâce aux compétences de nos collaborateurs.

Nous espérons pouvoir ainsi maintenir nos lauriers reçus de « meilleure mutualité francophone », décernés fin 2021 par le magazine Tests Achats.

Bonne année à tous !

Dr Jacques Devillers,

Secrétaire de la Mutualité Socialiste
du Luxembourg



Un enfant, si je peux...

« C'est parce que t'y penses trop », « Il faut que tu lâches prise », « Pars en vacances ça te fera du bien »... Autant de phrases assassines que l'on entend lorsque notre projet de grossesse n'aboutit pas. Heureusement, il existe des techniques de Procréation Médicalement Assistée (PMA) pour venir en aide. 3.000 bébés par an naissent en Belgique grâce à la PMA, soit 2,5% des naissances.

PMA : qui peut être aidé ?

- Les personnes s'interrogeant sur leur fertilité en générale
- Les couples éprouvant des difficultés lors de fécondation naturelle
- Les femmes célibataires
- Les couples homosexuels
- Les couples dont un ou les deux partenaires sont porteurs chroniques d'un virus (HIV, Hép. C, Hép B)
- Les couples nécessitant le recours à un don d'ovocyte dirigé
- Les coparentalités

Lorsque la fécondation naturelle se fait attendre ou est impossible, on parle de « fertilité réduite ». L'infertilité touche autant les hommes que les femmes. Les principales causes s'expliquent par un problème de qualité du sperme, de troubles ovulatoires d'origine hormonale, d'ovaires polykystiques, d'endométriose, de problèmes au niveau des trompes de Fallope ou de l'utérus, l'âge des patientes, l'obésité chez l'homme ou la femme, le stress, la consommation de tabac ou de drogue... Mais parfois, l'infertilité ne s'explique pas.

Les possibilités de traitements actuels

Pour commencer, un rendez-vous chez le gynécologue est indispensable pour faire un bilan préliminaire tant chez l'homme que chez la femme. En fonction de la cause de l'infertilité, on peut définir 3 grandes catégories de traitement : l'induction d'ovulation simple, l'insémination artificielle intra-utérine et la fécondation in vitro (FIV).

Induction d'ovulation simple

On utilise des médicaments pour induire l'ovulation ou pour régler un éventuel déséquilibre hormonal. Le traitement stimule la croissance folliculaire afin d'obtenir un ou deux follicules matures. Ce traitement nécessite un contrôle de l'ovulation par monitoring avec échographies et prises de sang. Les rapports sexuels sont programmés au moment de l'ovulation qui peut se produire de façon spontanée ou être déclenchée à l'aide d'une injection médicamenteuse.

Insémination artificielle intra-utérine

L'insémination artificielle consiste à introduire dans l'utérus, le jour de l'ovulation, des spermatozoïdes préalablement préparés.



Les spermatozoïdes peuvent provenir du père ou d'un donneur. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- Le plus souvent, les ovaires sont soumis à une stimulation hormonale afin d'obtenir des ovocytes de qualité. Durant cette phase, un monitoring par échographie et dosages hormonaux est réalisé, afin de contrôler le ou les follicules et déterminer le moment de l'ovulation.
- L'ovulation peut se produire de manière spontanée ou par déclenchement grâce à une injection d'hormone (hormone gonadotrope chorionique ou HCG).
- L'insémination est pratiquée 32 à 38 heures après le pic de LH (hormone lutéinisante qui déclenche naturellement l'ovulation) ou l'injection d'HCG. Le jour de l'insémination, le futur papa est convoqué pour le recueil de sperme en laboratoire. Il sera alors analysé et préparé pour sélectionner les spermatozoïdes les plus mobiles.
- Après l'insémination, la patiente peut « vivre normalement » mais doit prendre des comprimés de progestérone pour faciliter la nidation (implantation de l'embryon dans l'utérus). Un test de grossesse est réalisé 14 jours plus tard.

Le taux de réussite d'une insémination (en fonction de l'âge) est estimé à 15%. La plupart des grossesses se déclarent au cours des 3 premiers traitements. Environ 25 à 35% des femmes sont enceintes après 6 traitements. Un maximum de 6 inséminations vont être réalisées avant de passer à la seconde étape, un peu plus invasive : la fécondation in vitro (FIV).

Fécondation in vitro (FIV) et transplantation embryonnaire (FIVETE)

La technique de FIV consiste à reproduire en laboratoire la rencontre entre l'ovocyte et le spermatozoïde. L'embryon est ensuite réimplanté dans l'utérus (FIVETE). Cette technique est plus complexe et la stimulation ovarienne est plus intense. C'est pourquoi elle n'est proposée qu'aux personnes ne pouvant pas bénéficier de méthodes plus simples ou pour qui ces méthodes ont échoué.

La stimulation ovarienne

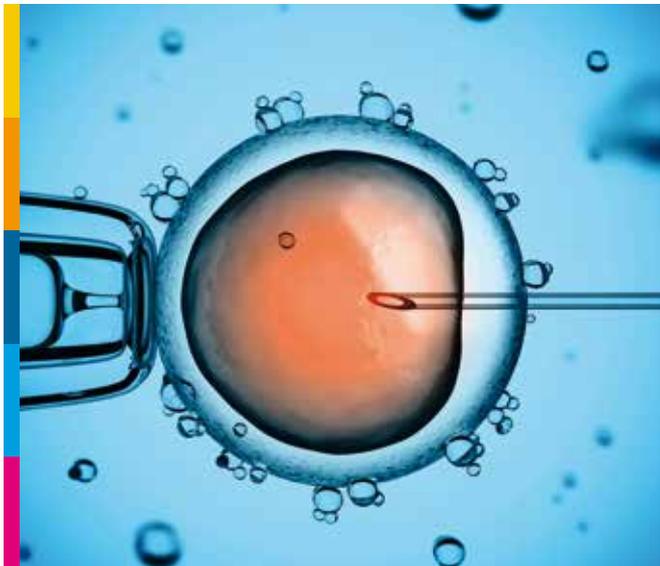
Contrairement à un cycle naturel, où un seul ovocyte va murir et se développer pour atteindre l'ovulation, un traitement hormonal est administré afin d'obtenir plusieurs ovocytes et augmenter les chances de succès.

La première étape consiste à mettre les ovaires au repos grâce à une injection quotidienne sous-cutanée, soit une injection intramusculaire unique à effet prolongé, soit un spray nasal à prendre toutes les 8 heures, 3 fois par jour.

Ensuite, l'objectif est d'augmenter le nombre de follicules produits par les ovaires et de les porter à maturation. Pour cela, la femme continue les injections quotidiennes et se rend à l'hôpital pour surveiller la croissance folliculaire au moyen d'une échographie par voie vaginale et d'une prise de sang. Les contrôles se font à des moments précis (généralement le matin) et le traitement est adapté en fonction de la réponse ovarienne. La durée de la stimulation est variable d'une femme à l'autre.

La ponction d'ovocyte et le recueil du sperme

Il s'agit de récupérer par aspiration, sous contrôle échographique, le liquide qui se trouve dans les follicules et dans lequel baigne l'ovocyte. Cette opération est réalisée sous anesthésie locale ou générale. La suite s'effectue en laboratoire où les ovocytes sont analysés et ceux de qualité suffisante sont retenus pour réaliser la FIV.



Pendant le temps de la ponction, le sperme est prélevé ou décongelé le jour même et les spermatozoïdes sont séparés du liquide séminal. Dans certaines situations d'infertilité masculine, il n'y a pas de spermatozoïdes dans le sperme, une intervention chirurgicale est donc nécessaire. Celle-ci est évidemment prévue au préalable lors du bilan ou d'une consultation avec le médecin.

Afin de préparer la muqueuse utérine qui doit s'épaissir pour accueillir l'ovule fécondé, un quatrième traitement va commencer (progestérone par voie orale ou vaginale).

FIV ou ICSI

Le jour même de la ponction, les biologistes réalisent la fécondation.

- FIV « classique » : il y a assez de spermatozoïdes (quelques centaines de milliers) et ils sont de bonne qualité. Ils sont alors mis en contact dans une boîte de culture avec les ovocytes afin de permettre la fécondation. Il n'y a pas besoin d'intervention additionnelle de médecin.
- ICSI ou l'injection intracytoplasmique : il se peut que les spermatozoïdes ne soient pas en assez grand nombre ou qu'il faille trier ceux-ci pour ne récupérer que les plus mobiles. On injecte alors 1 spermatozoïde directement dans un ovocyte à l'aide d'une aiguille microscopique. Tous les ovocytes matures seront injectés.

Après fécondation, les ovocytes fécondés seront laissés plusieurs jours dans les conditions optimales favorisant leur développement, en incubateur, afin d'obtenir des embryons. Ils sont observés au microscope et sélectionnés pour le transfert.

Le transfert d'embryons

Dans un délai de 2 à 5 jours, 1 ou 2 embryons fécondés sont implantés dans l'utérus. Cette opération dure quelques minutes et ne nécessite pas d'anesthésie. Pour éviter les grossesses multiples, on évite d'implanter plus de deux embryons par transfert.

La loi belge établit le nombre d'embryons à implanter en fonction de l'âge, du nombre d'essais et de la qualité embryonnaire :

	1er essai	2ème essai	3ème essai
avant 36 ans	1 embryon	1 à 2 embryon(s)	Jamais plus de 2 embryons
de 36 à 39 ans	2 embryons	2 embryons	Jamais plus de 3 embryons
de 40 à 42 ans	Aucune limitation du nombre		

Seul un transfert sur 4 aboutit à une grossesse. C'est pourquoi les embryons qui n'ont pas été implantés seront congelés en vue d'un prochain transfert. Cela permet de ne pas devoir repasser par la lourdeur d'une ponction d'ovocytes. Et quand tous les embryons ont été implantés et qu'il n'y a pas eu de grossesse, on repasse par la ponction d'ovocytes.

Un traitement à la progestérone démarre en principe le lendemain de l'implantation de l'embryon, pour optimiser les chances de nidation.

Deux semaines après le transfert d'embryon, un test de grossesse est effectué. Cette période est souvent perçue comme la plus pénible et stressante.

La congélation des embryons (cryoconservation)

Les embryons qui n'ont pas été choisis pour le transfert (embryons surnuméraires) et qui ont une qualité suffisante, pourront être congelés pour une période de 5 ans. Pour cela, il faudra au préalable signer un formulaire de consentement.

La destination des embryons congelés doit être :

- un projet parental ultérieur
- leur destruction
- leur intégration dans un programme de recherche
- un don.

En cas de projet parental ultérieur, après décongélation, les embryons sont observés au laboratoire pour voir s'ils évoluent bien. Il est possible qu'il n'y ait pas de transfert réalisable s'ils ne sont pas évolutifs.

Taux de réussite

En moyenne, les chances de grossesse par cycle s'élevaient de 15% à 20%. Cela dépend des facteurs individuels tels que l'âge, la qualité du sperme, le nombre et la qualité des embryons.

En outre, bien que ce soit encore un sujet tabou, toutes les grossesses ne vont pas jusqu'à terme. Un quart des grossesses confirmées finissent malheureusement par une fausse couche.

Quelques principes généraux en Belgique

Pour l'insémination artificielle, l'INAMI rembourse la quasi-totalité des frais. Seuls resteront à charge du patient les tickets modérateurs de certains examens et des consultations, ainsi que la pipette d'injection à usage unique. Le prix moyen à charge du patient tourne autour de 50€.

Pour la FIV, l'INAMI rembourse le forfait du laboratoire pour 6 cycles (la décongélation embryonnaire ne comptant pas comme un nouveau cycle d'essai). La future maman doit avoir moins de 43 ans, être en règle de mutualité et avoir l'accord du médecin-conseil avant de commencer le traitement. Ceci comprend :

- la mise en culture des ovocytes
- la préparation des spermatozoïdes
- la fécondation
- la congélation et décongélation des embryons.

Le nombre d'embryons qui peut être transféré est fixé par la loi selon l'âge de la patiente afin d'éviter les grossesses multiples et les risques de santé pour la maman et les bébés.

Les médicaments utilisés pour la stimulation ovarienne sont également presque totalement remboursés (reste le ticket modérateur à charge du patient) ainsi que les frais d'hospitalisation de jour et les frais d'anesthésie. Restent à charge du patient (les tickets modérateurs) : les échographies, les consultations et les prises de sang.

Pour chaque dossier de PMA, une procédure en 3 étapes doit être respectée :

- une information loyale du ou des auteurs du projet parental
- un accompagnement psychologique mis à disposition des parties intéressées
- la conclusion d'une convention écrite entre le centre de PMA et les personnes impliquées.

La dimension émotionnelle

Le parcours de PMA nécessite beaucoup de disponibilité, de rigueur et de souplesse de la part des bénéficiaires (surtout de la femme). Il est souvent synonyme de parcours du combattant du fait des nombreux examens pratiqués, prises de sang, traitements médicamenteux ou injections, les échecs qui parfois se multiplient ainsi que les répercussions sur la vie quotidienne et les effets secondaires des médicaments. Le déroulement et la durée de la stimulation dans le cadre d'une FIV sont difficiles à prévoir : les contrôles de suivi, les injections, le jour de la ponction. En outre, il s'agit d'une période de remise en question dans laquelle les sentiments de peur, d'espoir, de culpabilité, de déception se confrontent. Concevoir un enfant est censé être un acte naturel et passer par le corps médical peut être compliqué pour certaines personnes.



Nouveau

À la Mutualité Socialiste du Luxembourg, nous vous aidons dans votre projet de parentalité. Désormais, nous remboursons les tickets modérateurs pour les procréations médicalement assistées (PMA). Conditions d'octroi : remettre la facture de l'hôpital.

LES PLUS
de votre
mutualité !

Lors de cette période de doute, il est important de bien s'entourer. La plupart des centres de PMA ont des psychologues et/ou pédopsychologues spécialisés en périnatalité pour accompagner le couple dans ses démarches. Mais il peut être également judicieux d'en parler à quelques personnes de son entourage pour se sentir soutenus et éviter les questions blessantes. La communication au sein de la famille, avec l'entourage au sens large est également importante. L'infertilité soulève beaucoup de questions, remet en question les projets d'avenir, les relations au sein du couple s'il existe, avec la famille, les amis, les collègues. Il faut continuer à communiquer avec l'autre et à se soutenir mutuellement.

Car il s'agit surtout d'une chance exceptionnelle de voir son projet de fonder une famille se concrétiser. C'est pourquoi le couple doit être prêt psychologiquement et déterminé à suivre les indications des médecins.

Arnaques en ligne, ne tombez pas dans le panneau

En 2021, 4,5 millions d'e-mails, SMS trompeurs et fraudes en ligne ont été signalés au Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). Les criminels du phishing (hameçonnage) profitent de plus en plus de l'actualité pour paraître crédibles. Mais alors, comment repérer les arnaques en ligne ?

Qu'est-ce que le phishing ?

Le fraudeur se fait passer pour un organisme (mutualité, banque, administration, service des impôts...) que vous connaissez pour obtenir des renseignements personnels et/ou bancaires.

Comment s'en protéger ?

- Ne communiquez jamais vos données personnelles ou mots de passe. Une banque ne demandera jamais de confirmer vos informations bancaires, c'est elle qui vous les fournit. De même, un site de vente en ligne ne demandera jamais vos accès clients ou vos coordonnées bancaires par e-mail. Quant à ltsme, le site n'envoie jamais de SMS pour demander de confirmer vos données personnelles ou de réactiver votre compte.
- Attention aux bons plans gratuits, aux cadeaux et tirages au sort ou à une offre qui paraît trop belle pour être vraie. Si l'offre est trop avantageuse par rapport à d'autres, il s'agit probablement d'une arnaque. Si vous êtes l'heureux gagnant d'un concours auquel vous n'avez pas participé, ne cliquez pas sur les liens présents dans l'e-mail.
- Vérifiez l'identité de l'expéditeur : l'adresse mail correspond-elle à l'organisation mentionnée ? Méfiez-vous des adresses

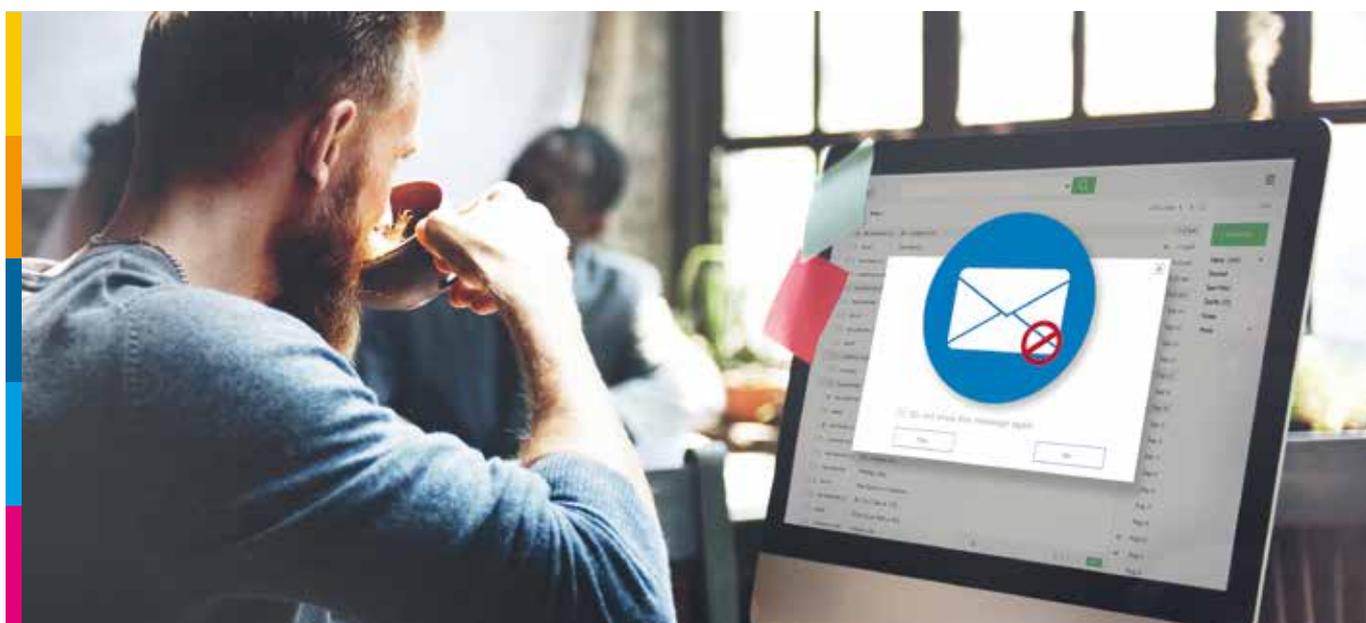
privées (.gmail, .yahoo...). Vérifiez le lien du site avant de cliquer dessus (en plaçant le curseur de la souris sur le lien afin de vérifier l'URL exacte du site).

- Ne téléchargez pas de logiciels, applications... à partir d'un lien reçu dans un e-mail.
- Faites attention à la formulation du message, aux fautes d'orthographe. Il vaut mieux se méfier des messages dont l'objet est vague ou le titre est votre adresse e-mail.
- Ne cédez pas à la panique : le message est menaçant, vous demandez d'aider un ami en difficulté ou de payer pour un colis dans les 24h ? Connaissez-vous réellement cet ami ? Attendez-vous réellement un colis ?
- Changez régulièrement de mots de passe.

Si vous avez un doute concernant un e-mail, n'ouvrez pas les pièces jointes, ne cliquez pas sur les liens et n'envoyez pas de l'argent. S'il s'agit d'un ami, contactez-le pour savoir si c'est bien lui. S'il s'agit d'une organisation, vous pouvez aller vérifier sur leur site ou les appeler.

Le CCB informe aussi que les arnaques sont de plus en plus nombreuses. Prudence donc !

Retrouvez les conseils et informations sur le site [Safeonweb.be](https://www.safeonweb.be). Vous avez reçu un message suspect ? Envoyez-le à l'adresse suspect@safeonweb.be et supprimez-le ensuite.



Rencontre avec Anddy Tuaux, agent de prévention et promotion santé

Suite à l'épidémie de Covid et au suivi de contacts qui en a découlé, l'AViQ et les services de santé se sont rendu compte qu'il y avait, pour la population, un réel besoin d'accroître la présence sur le terrain en matière de santé physique et mentale. De là est né le métier d'agent de prévention et promotion santé. Ils sont une vingtaine en Région Wallonne.



Mi-octobre 2022, ce sont les vaccins de la grippe et du Covid qui étaient notre thématique prioritaire pour prendre des nouvelles des plus fragiles, avec le défi de contacter les personnes qui pourraient avoir droit au statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée). Ceci afin qu'elles bénéficient notamment du tarif social énergie, vu le contexte économique. On constate que certaines personnes ne peuvent pas accomplir les démarches ou ne comprennent pas ce que signifie BIM. Il s'agit, par un contact humain, de rendre accessible ce droit.

L'essentiel : Anddy, quel est ton parcours ?

Je suis assistant social de formation. Cela fait depuis 2015 maintenant que je travaille au sein des Partenaires de la Mutualité Socialiste du Luxembourg : pour Vacances Jeunes et les FPS, la CSD ou encore le Planning Familial. J'ai été récemment engagé en tant qu'agent de prévention et promotion santé pour la province de Luxembourg.

L'essentiel : quelles sont les origines du projet ?

Pendant la pandémie de Covid, nous étions chargés d'assurer le suivi de contacts en appelant les personnes positives ou en se rendant à leur domicile pour leur rappeler les gestes barrières et la nécessité de prévenir les personnes qu'elles auraient pu contaminer.

On s'est rendu compte qu'en ayant ces contacts, on découvrait d'autres demandes, d'autres besoins... Malgré le masque et la distanciation sociale, on pouvait établir un bon contact avec les gens.

L'essentiel : quelles sont les missions des agents de prévention ?

Nos tâches varient selon l'actualité. En situation d'épidémie aiguë, on renforce le travail de l'AViQ pour assurer le suivi des contacts.

En période d'accalmie, on mène des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des publics déterminés à risque. Cela se traduit par des contacts pro-actifs auprès de nos affiliés (appels téléphoniques, visites à domicile...). Une réorientation auprès d'autres services ou structures compétentes peut avoir lieu si d'autres besoins sont identifiés.

L'essentiel : quelles sont les thématiques abordées ?

Les thématiques d'intervention des agents de prévention ainsi que les publics cibles sont déterminés en concertation avec l'AViQ, sur base des priorités définies dans le plan wallon de prévention et promotion de la santé.

L'été dernier, j'ai contacté les plus de 65 ans dans le cadre d'une campagne de prévention axée sur les fortes chaleurs.

L'essentiel : concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Dans un premier temps, on essaie de contacter les personnes par téléphone pour voir comment elles vont. A cette occasion, si on détecte un besoin, on propose un suivi ou une visite à domicile.

L'essentiel : quels sont les avantages de travailler en mutualité ?

L'intérêt est double : d'une part, on peut facilement repérer les personnes potentiellement « vulnérables » c'est-à-dire celles qui ont un statut BIM, sont isolées ou ne possèdent pas de DMG (Dossier Médical Global).

D'autre part, on peut les orienter vers les services existants au sein de la mutualité ou bien vers des services extérieurs. Il ne s'agit pas d'un contact « one shot » car on va pouvoir mettre en place un suivi au sein du réseau associatif ou du réseau socio-sanitaire de la mutualité.

A la Mutualité Socialiste, les agents de prévention viennent renforcer les actions développées par les relais promotion de la santé présents depuis de nombreuses années sur le terrain.

L'essentiel : quelles sont les principales difficultés rencontrées par les bénéficiaires ?

Le problème le plus fréquemment rencontré par les personnes que je contacte, c'est l'isolement. Viennent ensuite les difficultés de déplacements et les difficultés à accomplir des tâches quotidiennes.

C'est par rapport à l'isolement des personnes que notre intervention fait le plus de bien. Elles sont contentes qu'on les appelle simplement pour prendre de leurs nouvelles et pas pour réclamer l'un ou l'autre document.

Pour moi ce qui est le plus gratifiant, c'est de permettre aux personnes d'avoir accès à des droits qui améliorent leur quotidien.

Plus de 50 remboursements, avantages et services

Notre système de soins de santé est un des meilleurs. Nous nous sommes battus pour le créer et nous continuerons, ensemble, à le défendre comme nous défendons toutes celles et ceux qui aujourd'hui ou demain auront besoin de soins. Parce que votre santé et votre bien-être sont nos premières préoccupations, nous vous proposons une assurance complémentaire qui vous servira dans de nombreuses circonstances. La Mutualité Socialiste du Luxembourg L'accès à la santé pour tous !



Soins Diminuez vos frais de consultation médicale

- Consultations 100% remboursées
 - Moins de 18 ans : généraliste, spécialiste, kinésithérapeute, dentiste et logopède
 - 18 ans et plus : généraliste, dentiste, gynécologue

Franchise de 30€ pour les plus de 3 ans

- Allergie : jusqu'à 50 €/an (traitement)
- Audiologie : réduction de 10%
- Consultations psychologiques : jusqu'à 240 €/an
- Homéopathie : jusqu'à 150 €/an
- Logopédie/Psychomotricité : 10 €/séance sans plafond
- Médicaments génériques : jusqu'à 100 €/an
- Orthodontie : 250 € + remboursement des tickets modérateurs sans plafond
- Optique : jusqu'à 75 € ; -20 et -30% sur tous vos achats chez Optique Point de Mire
- Opération de l'oeil : jusqu'à 150 €/œil
- Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture : jusqu'à 60 €/an
- Pédicure : jusqu'à 60 €/an
- Prothèses dentaires : jusqu'à 300 €/7ans

- Consultations dans un Centre de Planning : jusqu'à 240 €/an
- Prestataires Partenaires : tarifs avantageux dans nos agences
- Semelles orthopédiques : jusqu'à 50 €

NOUVEAU



Hospitalisation N'ayez plus peur des hôpitaux

- Couverture hospitalisation sans plafond (hors suppléments) jusqu'à 18 ans
- Hôtel hospitalier et maison d'accueil : jusqu'à 150 €/an
- Convalescence : jusqu'à 3 000 €/an
- Assistance médicale urgente à l'étranger



Transports et déplacements Votre mobilité au cœur de nos préoccupations

- Transport urgent en ambulance : jusqu'à 150 €/transport
- Transport urgent en hélicoptère : jusqu'à 625 €/transport
- Transfert entre hôpitaux : jusqu'à 250 €/transport
- Déplacement pour un examen médical, vers un centre de dialyse ou une hospitalisation : suivant situation, jusqu'à 200 €/an
- Ambulanciers Partenaires : tarifs avantageux

*Ticket modérateur : le montant qu'il reste à payer après remboursement de la Sécurité Sociale, hors suppléments d'honoraires. Tous nos remboursements sont soumis à conditions (âge, franchise, DMG...).



Prévention *Prévenir, c'est guérir !*

- Allergie : dépistage : jusqu'à 50 €/an et désensibilisation : jusqu'à 50 €/an
- Contraception : jusqu'à 50 €/an pour tous
- Dépistages : affections pulmonaires, cancers, ostéoporose...
- Diététique : jusqu'à 125 €/an
- Permis de conduire (Drive Mut)
- Vaccination : jusqu'à 25 €/an
- Outils pédagogiques : réduction de 20%



Loisirs *Bouger, c'est bon pour la santé...*

- Affiliation sport : jusqu'à 50 €/an
- Classe de dépaysement : jusqu'à 35 €/an
- Plaine de jeux et camps : jusqu'à 35 €/an
- Stage sportif : jusqu'à 35 €/an
- Séjours pour personnes en situation de handicap : jusqu'à 525 €/an
- Vacances Jeunes
- Vacances en famille



A domicile *Votre soutien à domicile*

- Soins infirmiers : 100% remboursés
- Brico/petits travaux : réduction de 20% (CSD)
- Repas : réduction de 5% (CSD)
- Garde à domicile (CSD) : réduction de 6%
- Garde d'enfant malade : gratuit
- Garde d'enfant porteur de handicap : gratuit
- Télévigilance : jusqu'à 180 €/an (CSD)
- Matériel médical : location gratuite pour les moins de 18 ans (CSD)
- Protections d'incontinence (CSD) : réduction de 20%
- Répît (Alzheimer ou handicap) : jusqu'à 525 €/an



Naissance et adoption *Un bon départ dans la vie*

- Prime de naissance : jusqu'à 350 €
- Baby Box : une gamme de produits pour bébé (gratuit) **NOUVEAU**
- Procréation médicalement assistée : remboursement des tickets modérateurs **NOUVEAU**
- Médi'Kids
- Kinésithérapie périnatale et préparation à l'accouchement



COTISATIONS

12€/mois/titulaire (gratuit pour les personnes à charge).

Le montant de votre domiciliation sera automatiquement adapté. Pour les ordres permanents et les versements, pensez à les adapter.

Tous nos remboursements sont soumis à conditions (âge, franchise, DMG...). Les services décrits dans la présente brochure sont proposés sous réserve, le cas échéant, de l'accord de l'Office de Contrôle des Mutualités ; le bénéfice de ces avantages est subordonné au paiement des cotisations ; ces avantages sont octroyés dans les limites du délai de prescription prévu par l'article 48 bis de la loi du 6 août 1990, et celles des moyens financiers disponibles.

L'accès à la santé en mode proximité

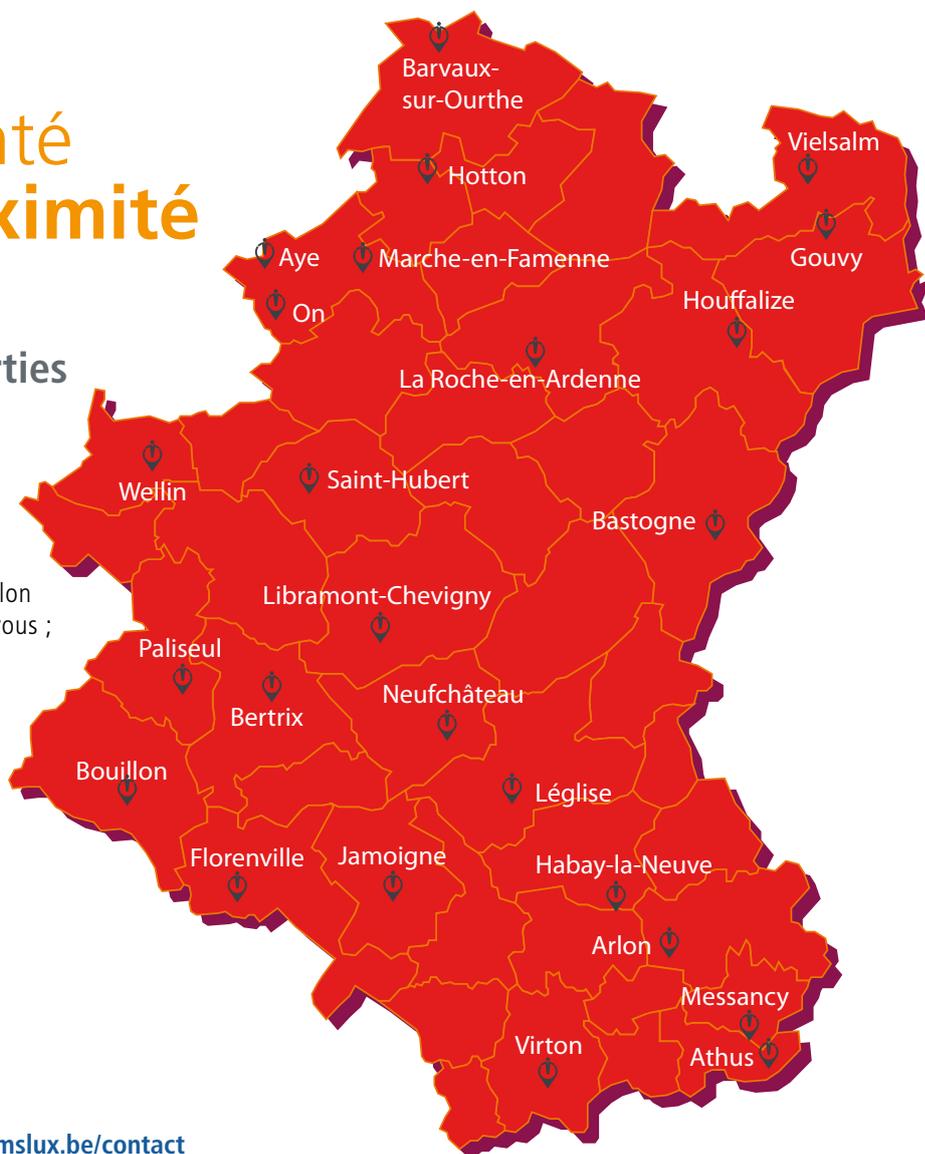
25 agences réparties sur toute la province !

Des conseillers mutualistes à votre écoute selon l'horaire de l'agence : le matin sans rendez-vous ; l'après-midi et le samedi sur rendez-vous.

- 12 permanences du Centre de Service Social
- 3 permanences du service Relations Internationales pour les frontaliers
- 1 magasin de matériel médical et 10 points de dépôts
- 5 magasins d'optique
- 3 Centres de Planning Familial, 1 centre IVG
- plus de 70 prestataires de soins et bien-être

Plus d'infos ?

Dans votre agence - 061 23 11 11 - www.mslux.be/contact



PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

NOUVEAU

**REMBOURSEMENT
DES TICKETS
MODÉRATEURS**



L'accès à la santé pour tous !

Conséquences du non-paiement des cotisations de l'assurance complémentaire

Nous devons attirer votre attention sur les conséquences du non-paiement des cotisations de l'assurance complémentaire et, plus spécialement, sur la situation des membres qui, à partir du 1^{er} janvier 2022, sont en défaut de paiement d'au moins 24 mensualités de cotisations.

Les détails de cette réglementation figurent dans les statuts de chaque mutualité, sous le titre « Types de membres » ou « Catégories de membres » ; le présent document a pour objet de rappeler succinctement ces dispositions.

L'inscription à une mutualité en qualité de titulaire entraîne l'affiliation obligatoire aux services de l'assurance complémentaire et, par conséquent, l'obligation de payer les cotisations prévues pour pouvoir bénéficier de ces services.

Le non-paiement de ces cotisations entraîne la suspension de la possibilité de bénéficier des avantages de l'assurance complémentaire, jusqu'à régularisation. Lorsque le défaut de paiement des cotisations dépasse 24 mensualités (en raison de la situation sanitaire exceptionnelle nous frappant depuis mars 2020, un arrêté royal du 14 janvier 2021 - MB du 02/02/2021, p.7752, en vigueur au 1^{er} janvier 2021 - a reporté d'un an l'effectivité de ces conséquences) :

- La possibilité de bénéficier des avantages de l'assurance complémentaire est supprimée, la faculté de régularisation étant perdue ;

- La possibilité de bénéficier à nouveau des avantages de l'assurance complémentaire ne pourra être recouvrée qu'après une période de 24 mois pour laquelle les cotisations doivent être payées, sans cependant pouvoir bénéficier d'un quelconque avantage ;
- Les contrats d'assurance maladie (« hospitalisation », « soins de santé », « soins dentaires ») que le membre ou ses personnes à charge auraient souscrits auprès d'une société mutualiste d'assurances à laquelle est affiliée leur mutualité, prennent fin de plein droit ; un nouveau contrat ne pourra être conclu que si la période de recouvrement des droits de 24 mois dont il est question au point précédent est entamée et que les paiements se poursuivent régulièrement. Si un nouveau retard de paiement dépasse 6 mois, le nouveau contrat sera à son tour résilié.

Précision importante : le nouveau contrat ne pourra être conclu qu'aux conditions applicables à ce moment pour tous les nouveaux contrats (notamment en ce qui concerne l'âge des assurés, la franchise, le tarif, etc.) et non aux conditions du premier contrat, qui sera définitivement perdu.

Les conséquences du non-paiement de la cotisation de l'assurance complémentaire peuvent donc être lourdes.

Ces règles sont applicables même si le membre a été affilié auprès de différentes mutualités au cours de la période impayée, et restent applicables quelle que soit la mutualité à laquelle il s'affilie après qu'il ait perdu la possibilité de bénéficier d'un avantage de l'assurance complémentaire.

Antibiotic Guardians : rejoignez la communauté

Avec les antibiotiques, on soigne les infections graves provoquées par des bactéries. Avant l'invention des antibiotiques, on mourait souvent de maladies infectieuses comme la méningite, la pneumonie et la péritonite. Grâce aux antibiotiques, on peut combattre les bactéries qui causent ces maladies et ainsi sauver de nombreuses vies.

Mais on utilise trop souvent les antibiotiques alors que ce n'est pas nécessaire ! Et on les utilise mal : pas aux bonnes doses ou pas assez longtemps ! À cause de cette mauvaise utilisation, les antibiotiques deviennent moins efficaces. Il y a des bactéries qui ont développé des moyens de défense contre les différentes sortes d'antibiotiques. On dit qu'elles sont devenues « antibiotiques résistantes ».

Une solution face à l'antibiorésistance est donc de diminuer notre consommation d'antibiotiques : ne les utilisons que quand c'est vraiment nécessaire et en suivant bien la prescription du médecin !

Vous aussi, relevez ce défi qui nous concerne tous : engagez-vous pour une meilleure consommation des antibiotiques, comme des milliers d'autres citoyens, médecins, vétérinaires, étudiants ou enseignants l'ont déjà fait. Devenez des « Antibiotic Guardians ».

Rendez-vous sur www.antibioticguardian.com/french pour voir comment participer à la lutte contre la résistance aux antibiotiques et inviter vos amis à faire comme vous.

Agenda de nos activités

Retrouvez l'agenda complet et actualisé sur mslux.be/activites

VACANCES JEUNES

Stage équestre à Bertrix (7 à 14 ans)

Une immersion « cheval et nature » à la Ferme du Pré La Garde.

En internat du 19 au 25 février.

- **Participation** : 195€ (affilié) et 385€ (non affilié).

En externat du 27 février au 3 mars.

- **Participation** : 95€ (affilié) et 190€ (non affilié).

Plaine d'équimotricité© à Bertrix (3 à 7 ans)

L'équimotricité© est une activité où l'enfant évolue avec un cheval à travers un parcours psychomoteur. Ce n'est donc pas de l'équitation et il n'est pas nécessaire de savoir monter à cheval pour y participer.

Du 27 février au 3 mars.

- **Participation en externat** : 105€ (affilié) et 200€ (non affilié).

Stages sportifs à Saint-Hubert (7 à 15 ans)

« Fort Boyard » du 20 au 24 février et « Multisports » du 27 février au 3 mars (de 3 à 16 ans). Ces plaines sont réalisées en collaboration avec le Centre Sportif de Saint-Hubert. Une excursion à l'extérieur du centre est prévue chaque semaine.

- **Participation** : 55€ (affilié) et 75€ (non affilié).

Dans la peau d'un astronaute (9 à 17 ans)

L'occasion unique de vivre une expérience hors du commun pour vos « Armstrong » en herbe : un entraînement digne de vrais astronautes ! Du 19 au 24 février et du 26 février au 3 mars.

- **Participation en internat** (du dimanche au vendredi) : 340€ (affilié) et 490€ (non affilié)
- **Participation en externat** (du lundi au vendredi) : 110€ (affilié) et 260€ (non affilié)

Dans la peau d'un astronaute junior (6 à 8 ans)

En participant à une mission spatiale, votre enfant aura l'occasion de s'entraîner sur nos simulateurs et de faire ses premiers pas sur la Lune et sur Mars... Durant une semaine, il vivra la vie trépidante d'un astronaute !

Du 20 au 24 février ou du 27 février au 3 mars.

- **Participation en externat** : 105€ (affilié) et 255€ (non affilié)

Robotic camp (13 à 17 ans)

NOUVEAU

Les panneaux solaires du rover ne fournissent plus assez d'énergie pour que la mission d'exploration se poursuive. Il faut trouver une solution et sauver ce qui peut l'être de la mission « objectif Mars ».

Du 26 février au 3 mars.

- **Participation en internat** (du dimanche au vendredi) : 340€ (affilié) et 490€ (non affilié)
- **Participation en externat** (du lundi au vendredi) : 110€ (affilié) et 260€ (non affilié)

Renseignements et inscriptions :

061 23 11 31 ou vacances-jeunes.be



Retrouvez l'ensemble des séjours Vacances Jeunes dans catalogue en ligne vacances-jeunes.be. Celui-ci sera également disponible en agence ou sur demande (à partir de février).

RECRUTEMENT D'ANIMATEURS

Tu aimes travailler avec les jeunes ? Avoir des responsabilités ? Alors, deviens animateur de centre de vacances et pars avec nous cet été.

- **Renseignements** : 061 23 11 31 ou vacances.jeunes@mutsoc.be

ESCAPADES

Détente et activités conviviales à Nieuport

Proche de la plage et de la rue commerçante, le Floréal est un endroit idéal de vacances. Le domaine dispose d'une piscine intérieure, de terrains de tennis, de pistes de pétanque ainsi qu'un parcours de mini-golf. L'équipe d'animation du Floréal vous propose un programme varié ainsi que des soirées animées. Logement : Studio (1 personne) ou appartement (2 à 4 personnes). Tous les logements comportent des escaliers et sont équipés de salle de bain (douche), WC et TV. Inclus : le transport en autocar, le logement (Floréal), la pension complète avec eau et bière de table, le programme d'animation, l'assurance annulation. Du 12 au 19 juin.

- **Participation** : 600€ (affilié) et 750€ (non affilié). Supplément single : 105€

Séjour détente libre à Oostduinkerke

Situé dans les dunes à 800 mètres de la plage, l'Hôtel le Domaine de Westhoek est le lieu idéal pour des vacances au calme. Du 1 au 5 mai, du 10 au 14 juillet, du 17 au 21 juillet, du 31 juillet au 4 août et du 14 au 18 août.

- **Participation** : 320€ (affilié) et 400€ (non affilié). Supplément en fonction du type de chambre.

Séjour « papy, mamy et moi » à Oostduinkerke

Vous rêveriez de partir une semaine à la mer avec vos petits-enfants mais vous savez que cela va vous demander beaucoup d'idées et d'énergie. Nous avons la solution pour vous ! Dates identiques au séjour détente libre ci-dessus.

- **Participation** : Adultes: 320€ (affilié) et 400€ (non affilié). Enfants: 110€ (affilié) et 140€ (non affilié). Supplément en fonction du type de chambre.

Lieux d'embarquement pour chaque destination :

Arlon, Saint-Hubert et Aye.

- **Renseignements et inscriptions** : 061 23 11 72 ou fps@mslux.be

INITIATION SMARTPHONES

Vous venez d'acquérir un téléphone Android et vous vous sentez un peu perdu dans ce monde qui n'est pas le vôtre ? Cette initiation va vous donner le petit coup de pouce indispensable pour une meilleure utilisation de votre smartphone. Lors de cette formation en deux séances, nous vous donnerons les bases pour pouvoir appeler, envoyer un message, faire des photos et pouvoir les consulter. Ensuite, nous pourrions nous attarder sur quelques applications vedettes telles que Facebook, Messenger et WhatsApp. Nous serons également à votre disposition pour répondre à vos questions.

Les mardis de 9h30 à 12h30 (il est essentiel de participer aux deux séances à l'endroit choisi)

- Vielsalm, 7 et 14 février 2023
- Saint-Hubert, 14 et 21 mars 2023
- Arlon, 11 et 18 avril 2023
- Marche, 16 et 23 mai 2023
- **Participation (2 séances) :** 12€ (affilié) et 15€ (non affilié).
- **Renseignements et inscriptions :** 061 23 11 72 ou fps@mslux.be

DRIVE MUT

40 € les 20 heures de cours théoriques dont 4 heures de formation « conduite responsable ». 40 €/h pour un cours pratique (à condition d'avoir participé préalablement à la formation « conduite responsable » de 4h, comprise dans le prix d'inscription). Ces cours auront lieu :

- Arlon : du 20 au 24 février, du 8 au 15 mai et du 7 au 11 août de 9h à 13h ;
- Libramont : du 20 au 24 février et du 7 au 11 août de 17h à 21h ;
- Marche-en-Famenne : du 8 au 12 mai de 14h30 à 18h30 et du 24 au 28 juillet de 9h à 13h.

Le module de prévention (dans le cadre des cours théoriques) se donne en ligne. Plus d'informations lors de l'inscription.

- **Renseignements et inscriptions :** 02 515 06 31

CONDUITE DÉFENSIVE PRÉVENTIVE

La prévention du risque routier est primordiale. Pour se préparer au mieux aux situations d'urgence, rien de tel qu'un simulateur réaliste et interactif. Il reste le meilleur outil pédagogique pour bien assimiler les bons réflexes. Durant cette après-midi, vous verrez les grands principes généraux de conduite en sécurité avec une mise en application sur un simulateur de conduite.

Le but est d'appréhender les principes fondamentaux de la sécurité routière : évolution du temps de réaction en fonction de l'état du conducteur, respect des distances de sécurité et application de la règle des 2 secondes, évolution des distances de freinage en fonction de l'état du véhicule, de l'état de la route et des conditions climatiques et respect des usagers vulnérables... Horaire : de 13h30 à 16h

- Le 15 mars à Marche-en-Famenne ;
- Le 29 mars à Arlon ;
- Le 26 avril à Saint-Hubert ;
- Le 7 juin à Virton ;
- Le 21 juin à Bastogne ;
- Le 28 juin à Wellin.
- **Participation :** gratuit
- **Renseignements et inscription obligatoire :** 061 23 11 72 ou fps@mslux.be

APRÈS-MIDI CINÉMA

L'ASPH (prochainement ASSILux) vous propose ses après-midi cinéma. Tous les films sont à la fois audiodécrits et sous-titrés et donc accessibles aux personnes déficientes visuelles et auditives, mais également aux seniors, aux personnes à mobilité réduite et au tout-public. Les séances ont lieu dans la grande salle de spectacle de la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne.

- Le programme est en cours d'élaboration. Il sera prochainement disponible sur mslux.be/activites
- **Participation :** 2€/personne, gratuit pour les accompagnateurs de groupes
- **Inscriptions obligatoires :** 061/23.11.37 ou asph@mslux.be

ATELIERS MÉMOIRE

Envie d'entretenir votre mémoire tout en vous amusant et en partageant un bon moment ? Les FPS et l'ASPH (prochainement ASSILux) vous proposent des ateliers mémoire inclusifs permettant une stimulation cognitive dans la convivialité, le plaisir et la bonne humeur, à travers des jeux et des exercices variés. Les lundis 27 mars, 3, 17 et 24 avril, 15 et 22 mai à Marche-en-Famenne de 9h30 à 11h30 et à Wellin de 13h30 à 15h30.

- **Participation :** 20€ (affiliés) 25€ (non affiliés)
- **Renseignements et inscriptions obligatoires :** 061 23 11 72 ou fps@mslux.be

JOURNÉE HANDISPORT

Vous êtes en situation de handicap ? Venez partager une journée de découverte sportive au complexe sportif de Libin le 19 mars 2023 de 10h à 16h (avec Lib'inclusion en partenariat avec l'ASPH, prochainement ASSILux)

- **Inscription** au 061/65 80 83 ou libinclusion@libin.be

REPAS DANS LE NOIR

Organisation dans les prochains mois de repas dans le noir dans divers endroits de la province.

- **Si vous êtes intéressés,** n'hésitez pas à nous contacter au 061/23.11.37 ou asph@mslux.be



Retrouvez également l'actualité de la Mutualité Socialiste du Luxembourg sur

www.mslux.be/activites
www.facebook.com/mslux.be

Contactez la Mutualité Socialiste du Luxembourg au **061 23 11 71**



Solid'Arlon 2022

Solid'Arlon est une initiative du CPAS. A cette occasion, le public est invité à rencontrer les différents acteurs régionaux et locaux de la vie sociale arlonaise.

Grâce à cet événement, les exposants ont l'occasion de valoriser leur structure et développer leur réseau autour de leurs activités.

Sur le stand de la mutualité et ses Partenaires, vous pouviez participer à un concours permettant de faire connaître sa nouvelle page Instagram (@mslux.be). La CSD était présente pour parler de ses services d'aides à domicile. Les FPS et l'ASPH proposaient également des animations sur la thématique de lutte contre les préjugés.

Le planning familial a répondu aux questions des visiteurs. Un beau moment de partage et d'interactions pour découvrir la mutualité et son secteur associatif.



Colloque « Protection judiciaire de la personne en situation de handicap »

Le samedi 1er octobre 2022, l'ASPH Luxembourg a organisé, en collaboration avec la mutualité, le PS Luxembourg et l'ASPH (Esenca), un colloque afin de mettre en lumière la législation qui entoure la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Durant cette matinée, différents intervenants ont débattu sur les sujets. Parmi les invités, nous pouvions compter sur les témoignages de : Hélène, Nicolas, Messieurs Jacques Gennen et Roger Fries, Maître Dethier ou encore Monsieur le Juge de paix Marc Persoons. La séance était modérée par Monsieur Philippe Courard, Député-Sénateur.

Tim Wuyts (Professeur à l'Université d'Hasselt) ainsi que Gisèle Marlière (Présidente du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées) ponctuaient également le colloque avec leurs interventions.

La finalité de ce projet est de faire évoluer la loi afin de garantir le bien-être de la personne en situation de handicap et sera porté par la Députée fédérale et Présidente du PS Luxembourg, Mélissa Hanus auprès de la Chambre des représentants.



Vous recherchez plus d'informations sur cette thématique ? Vous pouvez visionner la conférence en scannant le qr code.



Théâtre inclusif

« Nous sommes ouverts » est le fruit du travail et de l'imagination de la troupe « Harsintown ». La particularité de cette joyeuse bande de comédiens amateurs ? Un mélange de personnes valides et moins valides, ainsi qu'un melting-pot intergénérationnel.

Cette initiative a été mise en place par l'ASPH, en collaboration avec la Gatte d'Or et Stany Paquay, jeune comédien et metteur en scène originaire de Bastogne.

Une centaine de personnes étaient présentes pour applaudir la troupe lors des deux représentations du dimanche 2 octobre (11h et 17h).

Vous souhaitez faire partie de l'aventure ? « Harsintown » cherche de nouveaux talents et revient l'année prochaine pour une nouvelle création !

N'hésitez pas à contacter l'ASPH pour plus d'informations : 061/23.11.37 ou via asph@mslux.be

Des assurances accessibles !

Afin d'étendre votre protection, nous vous proposons également 4 assurances* facultatives :

- Hospimut et Optio en cas d'hospitalisation
- Le complément pré et post hospitalisation
- Ambulatoire en cas de maladie grave
- Optio Dentis pour vos soins dentaires

Plus d'infos ? dans votre agence

061 23 11 11 ou www.mslux.be/assurances

* Produits de la société mutualiste « Solidaris Assurances »



La p[®]ause syndicale

Le service Frontaliers, un service qui compte à la FGTB Luxembourg

Au sein de la FGTB Luxembourg, un service important est celui qui vient en aide aux travailleurs frontaliers. Quoi de plus normal dans une Régionale comme la nôtre située à l'intersection de plusieurs pays. En 2022, ce sont plus de 2.000 personnes qui ont pris rendez-vous dans nos murs.

Spécialisée en droit luxembourgeois et français, mais connaissant également bien les règlements européens, notre équipe est fort active.

Au niveau du Grand-Duché, depuis de très nombreuses années, nous travaillons en étroite collaboration avec l'OGBL, premier syndicat luxembourgeois. D'ailleurs, un nouvel accord de collaboration a été signé entre les deux organisations en octobre 2021.

Dans le même état d'esprit, dès 2008, une collaboration tripartite a été mise en place avec cette même OGBL et le service Relations Internationales de la Mutualité Socialiste de la province pour encore mieux informer les frontaliers belgo-luxembourgeois. A l'époque, nous avons édité 7 brochures thématiques. Elles sont régulièrement remises à jour pour tenir compte de l'évolution des nouvelles législations.

Chaque année, notre service organise, toujours en commun, entre 4 et 6 séances d'information sur la fiscalité réparties sur toute la province de Luxembourg. Ces conférences réunissent chaque année entre 200 et 300 personnes.

Au niveau de la France : le service informe et aide les « nouveaux » frontaliers fiscaux à compléter leur déclaration fiscale belge de non-résidents. Des permanences en entreprises sont organisées et ce sont plus de 100 déclarations qui sont complétées par nos services chaque année.

Au niveau européen : un flyer est disponible en vue de déterminer le pays compétent en matière de sécurité sociale et/ou fiscalité. On constate une augmentation de fraude ou d'abus de la part des employeurs qui possèdent leur enseigne en Belgique, au Luxembourg ou en France et qui ne tiennent pas compte de la particularité des règles de sécurité sociale européenne, ni même du pays dans lequel le travailleur doit légalement payer ses impôts...

Dans ce domaine comme dans les autres, nous essayons d'assurer le meilleur service à nos affiliés dans le respect des valeurs de la FGTB.

Ce service est composé de deux personnes à temps plein qui assurent des permanences quotidiennes dans les bureaux de la FGTB à Arlon (rue des Martyrs, 80) ainsi que deux permanences par mois (le 2^{ème} et le 4^{ème} mercredi après-midi de 13h30 à 16h) à Virton (dans les locaux de la Mutualité Socialiste, rue d'Arlon, 90a).

Notre bureau est ouvert tous les jours de la semaine : le lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ; le mercredi de 8h30 à 12h, l'après-midi sur rendez-vous ; le jeudi jusqu'à 18h ; et le vendredi jusqu'à 12h.

Un renseignement ? 063/24 22 61, fgtb.frontaliers@fgtb.be

PRIME NAISSANCE

350€

NAISSANCE OU ADOPTION

L'accès à la santé pour tous !



Plus d'infos en agence
et sur www.mslux.be

La Mutualité Socialiste
du Luxembourg



Pour les affiliés en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire.
Dans le respect des dispositions prévues dans nos statuts.